

Le 29 novembre 2011

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs  
les Principaux des collèges et  
les Proviseurs des lycées professionnels

académie  
Rouen



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**  
Inspection Pédagogique Régionale

11-158CE/PG/FV/CL  
Dossier suivi par

Madame Pascale Goutagny  
et Monsieur François Viot

IA-IPR en charge de l'enseignement  
de l'histoire des arts

Téléphone  
02 32 08 91 23

02 32 08 91 20

Fax

02 32 08 91 24

Mél.

ia-ipr.secretariat@ac-rouen.fr

25 rue de Fontenelle  
76037 Rouen cedex 1

### **Objet : évaluation de l'histoire des arts au DNB session 2012**

Référence : circulaire n°2011-189 du 3-11-2001, BOEN n°41 du 10 novembre 2011

Selon le texte en référence, chaque candidat ou groupe de candidats se présente devant le jury avec une liste de cinq objets d'étude reliés à plusieurs des thématiques transversales. Les candidats peuvent choisir un ou deux objets d'étude qui portent sur les siècles antérieurs au XX<sup>e</sup> siècle.

Ce rappel du texte appelle plusieurs commentaires :

- « Objet d'étude » ne doit pas être confondu avec thématique et peut recouvrir des réalités différentes, allant d'un corpus conséquent d'œuvres à une seule œuvre, majeure dans ce cas, et ayant été étudiée dans au moins une discipline de façon approfondie.
- Si la pluridisciplinarité reste essentielle dans l'enseignement de l'histoire des arts, un ou deux objets d'étude peuvent avoir été portés par une discipline en particulier, dans le respect des programmes.
- Si le candidat ou le groupe de candidats a constitué un dossier, celui-ci représente un des cinq objets d'étude et n'est pas en sus.
- La pluralité exigée des thématiques transversales n'implique en rien la multiplicité des travaux car un même objet d'étude recoupe souvent plusieurs thématiques, celles-ci ayant été conçues assez larges à dessein.
- Le choix d'une période antérieure au XX<sup>e</sup> siècle permet au candidat d'inclure dans sa liste un objet d'étude de 4<sup>ème</sup> par exemple, utilisant ainsi son cahier personnel d'histoire des arts. Les ENT peuvent faciliter ce recours à un travail antérieur.

Signé : Marie-Danièle CAMPION